et

de.

1X-

ille

ère

na

1 81

lue

e à

nu.

ine

re-

aé-

Da.

int

ne, pés

> ılt, de

> > de

de.

na

da

le-

lle

18,

de

ral

et

li-

ne

— Mardi matin, service funèbre chan é à la Basilique, par Mgr l'Archevêque, pour le repos de l'ame de feu S. Em. le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande. La présence de tout le clergé de la retraite ecclésiastique donna à la cerémonie un cachet particulier de solennité.

— On sait que les Dames Ursulines, entrées dernièrement en possession de la propriété Marchmont, sur les plaines d'Abraham, ont décidé d'y ouvrir une maison qui portera le nom de Mérici. Cette maison a été inaugurée jeudi de cette semaine, par S. G. Mgr l'Archevêque qui y a célébré, ce jour-là, la première messe dite dans la chapelle de l'institution.

— Nous éprouvons un véritable bonheur à enregistrer tous ces développements de la vie religieuse dans la province de Québec. Plus, en effet, il y aura chez nous de ces institutions catholiques, plus intense sera chez nous l'esprit de religion plus aussi nous pourrons compter sur de spéciales bénédictions de Dieu, qui assureront à notre peuple les belles destinées qui lui paraissent réservées. Ajoutons que la multiplicité des institutions religieuses n'a jamais appauvri un pays; au contraire — comme le prouve l'exemple de la France.

La persécution en Italie et en France

« Qui a la jeunesse a l'avenir. » C'est à raison de la vérité de cet axiome que nous voyons, à notre époque et en tant de pays, la lutte la plus vive engagée, autour de l'école, entre l'Eglise et les sectaires.

La persécution violente qui sévit aujourd'hui en France contre l'enseignement catholique captive l'attention, et l'on ne remarque pas assez que, en Italie, par exemple, le gouvern ment fait aussi son possible pour enlever à l'Eglise la jeunesse et l'enfance. On emploie pour cela divers moyens. L'an dernier, à Palerme, on ferma le collège Salésien parce qu'un élève de ce collège avait, dans un examen, qualifié Caribaldi d'aventurier! Aux élèves des écoles officielles, on accorde, pour l'obtention des diplômes, des facilités qu'on refuse à ceux des écoles catholiques. C'est ce qu'un récent décret du ministre de l'Instruction publique vient d'établir. Voilà, pour le gouvernement italien,